

SYNDICAT D'EAU POTABLE,
DES RESSOURCES, TRAITEMENTS, ANALYSES ET
DISTRIBUTION
(S.E.R.T.A.D.)
79260 Sainte Néomaye

* * * * *

PROCES-VERBAL

* * * * *

REUNION DU JEUDI 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le onze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 21 mai 2026.

Présents : MM. PICHON, JOLLIT, AUDE, EMERIT, GUERIN, SUIRE, PIZON, DUPUIS, DUCOURTIEUX, CAUGNON, PARVAUD, GRELET, LAVAUT, MARTINS, PELTIER, BARRE, MMES BRIAUD, LUSSIEZ, LEBRAULT, NEE, et MM BOUTET, BEZIAT, MASSERON délégués suppléants formant la majorité des membres en exercice.

Présents mais sans droit de vote : MM. TAILLE et MME QUINTARD MELOUKI Jacqueline

Absents excusés : MM. BRETONNIER, BALOGÉ et GOY.

Secrétaire de séance : Madame LUSSIEZ Sonia

Nombre de membres : En exercice : 23

Présents : 23

Votant : 23



Ordre du jour :

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Délégation du Conseil Syndical au Président
- Désignation des représentants des différentes commissions : CAO, Commission du personnel
- Création du CST, désignation du nombre de représentants au CST et désignation des élus membres
- Désignation du représentant du CNAS
- Désignation des 3 représentants et de l'administrateur à la SPL de la Touche Poupard
- Désignation du représentant à la CAEDS
- Désignation du représentant et de l'administrateur à la SPL des Eaux du Niortais
- Désignation du représentant à la CLE du SAGE
- Désignation du représentant d'ID79
- Désignation du représentant de l'Association des producteurs d'eau potable Poitou Charentes Limousin
- Transmission des actes à la préfecture
- Tableau des effectifs/postes
- Indemnités de fonction des élus
- Rapport Annuel 2025

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 20h30.



Election du Président

Le Président sortant ouvre la séance en dressant le bilan de la mandature. Il procède à l'appel nominatif des délégués que communauté de communes et communauté d'agglomération adhérentes au Syndicat ont désigné, à la suite des élections municipales et communautaires.

Monsieur Claude LAVAULT, doyen d'âge, préside l'élection.

Monsieur Gilles PICHON est seul candidat à la Présidence.

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

→ Nombre de votants : 23

↳ Gilles PICHON	: 23 voix
↳ Bulletins blancs	: 0

Est élu Président, à la majorité absolue : Monsieur Gilles PICHON, Vice-Président à la Communauté de Communes Mellois en Poitou et Maire de Rom.

Election Vice-Présidents

Monsieur le Président invite le Conseil à élire les Vice-Présidents. Monsieur le Président souhaite cinq Vice-Présidents comme prévu dans les statuts, et validé à l'unanimité des membres présents.

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

→ Nombre de votants : 23

1er Vice-Président :

- Monsieur JOLLIT Daniel : 17 voix
- Monsieur BARRE Patrice : 5 voix
- Bulletins blancs : 1



Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

→ Nombre de votants : 23

2^{ème} Vice-Président :

- Madame LUSSIEZ Sonia : 22 voix
- Bulletins blancs : 1



Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

➔ Nombre de votants : 23

3^{ème} Vice-Président :

- Monsieur AUDE Laurent : 13 voix
- Monsieur SUIRE Sébastien : 9 voix
- Bulletins blancs : 1

☞ ☞

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

➔ Nombre de votants : 23

4^{ème} Vice-Président :

- Madame BRIAUD Valérie : 21 voix
- Bulletins blancs : 2

☞ ☞

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

➔ Nombre de votants : 23

5^{ème} Vice-Président :

- Monsieur MARTINS Elmano : 20 voix
- Bulletins blancs : 3

☞ ☞

☞ ☞

Sont élus à la majorité absolue :

- ☞ 1^{er} Vice-Président chargé de la Production : Monsieur Daniel JOLLIT, Délégué de la CCHVS
- ☞ 2^{ème} Vice-Président chargé des RH : Madame LUSSIEZ Sonia, Déléguée de la CAN
- ☞ 3^{ème} Vice-Président chargé de la Ressource/Qualité : Monsieur AUDE Laurent, Délégué de la CCMP
- ☞ 4^{ème} Vice-Président chargé de l'Administration/Finances : Madame BRIAUD Valérie, Déléguée de la CCVHS
- ☞ 5^{ème} Vice-Président chargé de la Distribution : Monsieur Elmano MARTINS, Délégué de la CAN

Délégations du Conseil Syndical au Président

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire que le Conseil Syndical accorde des délégations au Président pour la signature des actes courants.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide les délégations au Président.

Désignation des représentants aux commissions

Monsieur le Président indique qu'il faut désigner 4 délégués pour la commission du personnel :

- Gilles PICHON
- Sonia LUSSIEZ
- Valérie BRIAUD
- Daniel JOLLIT

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Monsieur le Président indique qu'il faut désigner 6 délégués pour la commission d'appel d'offres :

- Gilles PICHON
- Laurent AUDE
- Daniel JOLLIT
- Elmano MARTINS
- Claude LAVAUT
- Jérôme PELTIER

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Création du CST et désignation des représentants

Monsieur le Président indique que depuis le 1^{er} janvier 2025, le SERTAD a plus de 50 agents, nous devons acter la mise en place du CST autonome pour la réalisation des élections professionnelles 2026. Il y a actuellement 3 représentants des élus et 3 représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants).

Il est proposé que les élus titulaires soient :

- Sonia LUSSIEZ
- Valérie BRIAUD
- Elmano MARTINS

Les élus suppléants proposés sont :

- Christian EMERIT
- Jérôme GRELET
- Cyril PARVAUD

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentant du CNAS

Monsieur le Président indique qu'il faut un élu pour représenter le SERTAD au CNAS. Valérie BRIAUD se propose. Le personnel est représenté par Valérie SUIRE et Caroline BARBOT.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentants et administrateur de la SPL de la Touche Poupard

Monsieur le Président indique qu'il faut désigner 3 représentants et un administrateur pour représenter le SERTAD à la SPL.

Daniel JOLLIT explique que la SPL vend l'eau brute au SERTAD. Actuellement le Département souhaite reprendre la gestion du barrage en régie et dissoudre la SPL. La SPL avait fait des provisions pour travaux, grâce au prix de vente de l'eau et la dissolution entraîne le paiement d'une fiscalité importante (300 000 €). Le risque est de voir également le prix de l'eau brute augmenter, puisque les syndicats n'auront plus leur mot à dire.

Elmano MARTINS indique que l'intérêt de la SPL était que tous les syndicats participaient à la gestion de l'eau.

Monsieur le Président propose d'être administrateur et représentant. Il faut 2 autres représentants. Daniel JOLLIT et Claude LAVAUT se proposent.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentant à la CAEDS

Monsieur le Président indique qu'il se propose pour être le représentant à la CAEDS.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentant et administrateur à la SPL des Eaux du Niortais

Monsieur le Président indique qu'il se propose pour être le représentant et l'administrateur à la SPL des Eaux du Niortais.

Elmano MARTINS explique l'origine de la création de la SPL. Soit il fallait faire une régie à autonomie financière soit une SPL, c'est ce choix qui a été fait, cela permet d'embaucher avec des statuts privés.

Julie XARDEL représente en qualité de Directrice, le SERTAD lors du Comité de surveillance.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentant à la CLE du SAGE

Monsieur le Président indique qu'il faut un représentant pour la CLE du SAGE Marais Poitevin.

Elmano MARTINS indique que c'est une sorte de Parlement, qui propose des règlements, validés ensuite par arrêtés préfectoraux (par exemple, les volumes prélevables). 3 collèges : Etat, Elus et Représentants (syndicats, associations, agricoles, industries...).

Laurent AUDE se propose comme candidat.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentant ID79

Monsieur le Président indique qu'il faut désigner un représentant à ID79.
Claude LAVAUT est candidat.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Représentant à l'Association des producteurs d'eau potable

Monsieur le Président indique qu'il se propose pour être le représentant à cette association.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette proposition.

Transmission des actes à la Préfecture

Monsieur le Président indique qu'il faut acter la transmission des actes à la préfecture via la clé de signatures CERTINOMIS.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide cette transmission des actes.

Tableau des effectifs/postes

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs/postes. Celui-ci a été validé par le dernier CST.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide ce tableau.

Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président indique que les indemnités sont fixées suivant le barème prévu pour les Syndicats mixtes ouverts à la carte. Soit 607.12 € bruts pour le Président et 242.93 € bruts pour les Vice-Présidents.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide le montant des indemnités.

Rapport annuel 2025

Monsieur le Président présente le rapport annuel, produit par rapport aux résultats 2025 sur la qualité de la ressource mais également sur la qualité du service. Les indicateurs permettent ensuite de calculer le taux de redevances auquel nous sommes soumis.

Laurent AUDE demande comment nous nous situons par rapport à la qualité de l'eau ? Julie XARDEL indique que nous utilisons principalement l'eau du barrage, celle-ci a très peu de nitrates. Nous pouvons avoir des difficultés avec de la turbidité ou bien l'été une hausse des températures.

Jacqueline QUINTARD MELOUKI demande des précisions sur les analyses d'eau réalisées. Julie XARDEL indique que toutes les ressources utilisées sont détaillées dans le rapport, il y a un graphique avec les évolutions des principaux suivis. Sur le secteur du Lezéen, pour respecter les normes de qualité comme il n'y a pas de traitement (uniquement chloration), les ressources sont mélangées. Il y a un suivi des pesticides sur l'ensemble des ressources.

Sébastien SUIRE indique que toutes les ressources ne sont pas suivies de la même manière, les captages du Lezéen ne font pas l'objet d'un programme Re-Sources. Julie XARDEL indique que 3 captages font l'objet d'un programme re-Sources, le barrage, la Sèvre Niortaise et la Chancelée. Ces 3 captages sont grenelles. Contrairement à ceux du Lezéen. Mais pour autant, des actions sont faites sur ces secteurs, puisque le bassin versant de la Sèvre Niortaise englobe ces secteurs.

Sébastien SUIRE demande ce qu'il est prévu pour le forage de Teillé. Julie XARDEL indique qu'il y a environ 2 ans d'études pour obtenir la DUP, définir le périmètre à protéger et de quelle manière. Cela permettra d'échanger avec les agriculteurs par rapport aux préconisations. Le Président indique que des échanges auront lieu, que l'objectif est de pouvoir avoir une eau en quantité et en qualité pour les abonnés.

Le Conseil Syndical à l'unanimité valide le rapport annuel.



Les membres,

Le Président,